

LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

DOCUMENT
À CONSERVER



NOUVEAUTÉ : une seule période d'inscription pour les mercredis. Les familles auront la possibilité de réserver l'ensemble des mercredis si elles le souhaitent, ou au minimum une période de mercredis de vacances à vacances.

Avant toute demande formulée à partir de la fiche de souhait (demande papier), il est impératif d'avoir complété et remis le dossier administratif unique complet 2022-2023.

Il n'est pas nécessaire de remplir le dossier pour les demandes faites par le portail. Veuillez toutefois, à ce que toutes les rubriques du portail soient mises à jour et joignez les pièces justificatives demandées.

Les fiches des enfants non scolarisés dans une école publique orléanaise, pourront être déposées au service Accueil / inscription.

Toutes les demandes transmises hors délai seront examinées dans la limite des places disponibles.

Aucune demande de réservation par mail ne sera traitée.



- Les réservations fonctionnent par période de vacances à vacances (voir calendrier d'inscription inscription mercredis sur le site).
- Toute demande d'annulation doit être formulée par écrit quel que soit le motif et donnera lieu à une facturation sur la base de 50% du tarif applicable à la famille.
- Toute absence injustifiée sera facturée sur la base du tarif de la famille.
- Seules les absences justifiées par la production dans les 8 jours d'un certificat médical annulent la facturation.

RAPPEL : en cas de demandes de réservations trop nombreuses, celles-ci seront examinées par une commission d'attribution suivant les critères de priorité indiqués dans le règlement intérieur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) disponible sur le site de la mairie d'Orléans.

La décision de la commission d'attribution vous sera communiquée par mail ou par courrier pour les familles qui ne disposent pas d'adresse mail. Toute réponse favorable vaut validation de la réservation.

CHOIX DU MODE D'INSCRIPTION

Vous pouvez faire vos réservations :



SUR LE PORTAIL FAMILLE

<https://moncompte.orleans-metropole.fr>
(faire une demande de clé enfance auprès des services de la Mairie au 02.38.79.22.22 ou par mail à : espace-famille@ville-orleans.fr si vous ne disposez pas déjà d'un compte)



FORMAT PAPIER

la fiche de souhait est à remettre au référent relai de l'école.

DIRECTION DE L'ÉDUCATION - Pôle accueil/inscriptions

Du lundi au jeudi : 8h30 > 13h et 13h45 > 17h30

Vendredi : 8h30 > 13h et 13h45 > 17h

Tél : 02 38 79 29 73 ou 74 ou 77 - alsh@orleans-metropole.fr

#Orleans     

www.orleans-metropole.fr



Orléans
Mairie

ORGANISATION DES ACCUEILS DE LOISIRS dans les structures permanentes de la Mairie

OUVERTS de 8h à 18h

Une garderie est proposée à partir de 7h30 (dans les péricentres ou en direct sur le centre)

LES ENFANTS PEUVENT ÊTRE CONDUITS DIRECTEMENT SUR LE CENTRE

entre 8h (7h30 si garderie) et 9h et repris par les parents entre 17h et 18h

TRANSPORT PAR LE BUS

12 péricentres (écoles) sont ouverts dans les locaux périscolaires (de certaines écoles) pour l'accueil des enfants de façon échelonnée jusqu'au départ du bus selon un horaire communiqué lors de l'inscription.

LE SOIR ces accueils sont ouverts après 17h et jusqu'à 18h, heure limite pour venir chercher les enfants.



10 SITES OUVERTS LE MERCREDI

► Châtelet

25 rue de la Charpenterie, 45000 Orléans
02 38 54 57 23

► Allée des Sapins

64 rue Chateaubriand, 45100 Orléans la Source
02 38 76 22 17

► Soulaire

rue des Quinze Pierres, 45750 Saint Pryvé
Saint Mesmin

► Séquoias : 02 38 22 10 45

► Château : 02 38 22 11 35

► Capucins

rue des Capucins, 45650 Saint Jean Le Blanc
02 38 51 90 22

► Gutenberg

34 rue du Grand Villiers, 45000 Orléans
02 38 21 76 31

► Pierre Segelle

1 rue Eloy d'Amerval, 45000 Orléans
02 38 77 13 05

► La Madeleine

1 rue de l'Ecale, 45000 Orléans
02 38 88 19 36

► Marie Stuart

12 rue de la Gendarmerie, 45000 Orléans
02 38 84 33 51

► Bénédicte Maréchal

12 rue des Dahlias, 45100 Orléans
02 38 51 88 32

Besoin de plus d'informations ?

Pensez à aller sur le site de la mairie d'Orléans : www.orleans-metropole.fr/vie-scolaire/accueils-de-loisirs

LA FACTURATION ET LE TARIF

LA FACTURATION

Gérée par la régie monétique centrale - Mairie d'Orléans - 02 38 79 25 10
envoyée le début du mois suivant la prestation.

► doit être réglée directement sur le portail famille, auprès d'une mairie de proximité, à la direction de l'éducation - Hôtel Groslot ou directement au guichet unique de la Mairie - Place de l'Étape ou sur les centres.

Le tarif est en fonction du quotient familial disponible sur le site : www.orleans-metropole.fr
Rubrique Vie pratique - Vie scolaire - Accueils de Loisirs